



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET PRINCIPAL 2024**DM 1**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 juin à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MAS Bernard, MIRABILE Noelle, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM CALON Mauricette, MARCO Claude, MARQUET Nathalie. LUCAS André.
Pouvoir de MARQUET Nathalie à BONAVIDA Claude et de CALON Mauricette à MIRABILE Noelle

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer

Convocation en date du 5 juin 2024

Membres en exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante au budget principal 2024, afin de mettre celui-ci en conformité avec la nomenclature M57.

Fonctionnement dépenses

Art 6751 valeurs comptables immo. cédée	- 14 800 €
Art 681 dotation aux amortissements	+ 14 800 €

Fonctionnement recettes

Art 773 mandats annulés	+ 1 000 €
Art 7751 produits des cessions d'immob	- 1 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer

Où l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les écritures modificatives ci-dessous :

Fonctionnement dépenses


Art 6751 valeurs comptables immo. cédée	- 14 800 €
Art 681 dotation aux amortissements	+ 14 800 €

Fonctionnement recettes

Art 773 mandats annulés	+ 1 000 €
Art 7751 produits des cessions d'immob	- 1 000 €

- **DIT** que cette décision modificative annule et remplace le virement de crédits 1 comprenant les mêmes montants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.


 Le Maire,
ROUCAYROL Guy

